

Adresse du bien

Quai du Président Roosevelt
92 130 ISSY LES MOULINEAUX

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° DCPPAT 2020-90 du 28/07/2020 mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

Quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui x non

prescrit anticipé approuvé x date 09/01/2004

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui x non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N oui non x

prescrit anticipé approuvé date I I

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui non x

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui non x

prescrit anticipé approuvé date I I

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui non x

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui non x

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non x

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non x

> L'immeuble est situé en zone de prescription oui non x

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 x zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non x

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui x non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Copie du zonage réglementaire du PPRI Seine approuvé en date du 09 janvier 2004

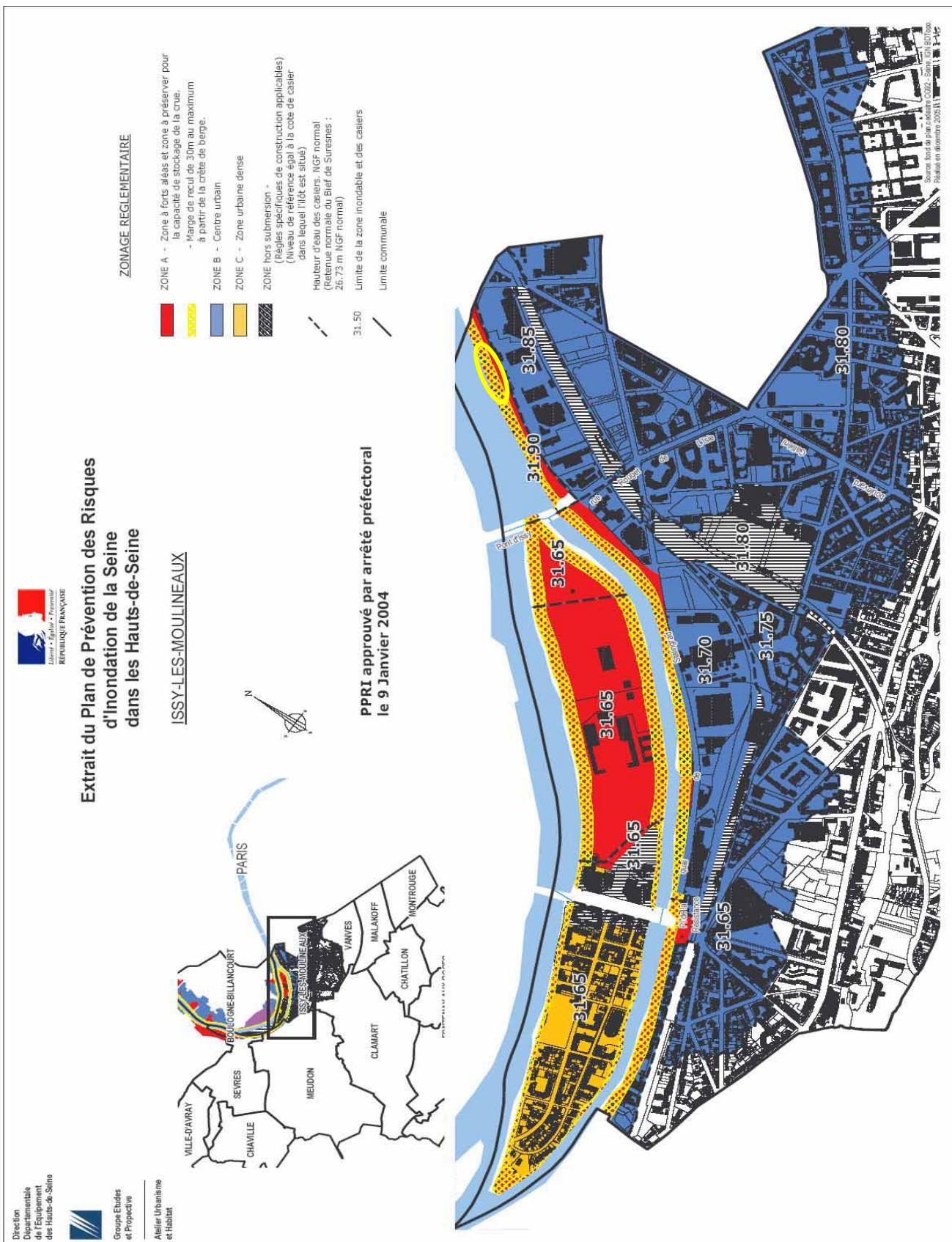
Copie du périmètre des zones de risques carrières

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

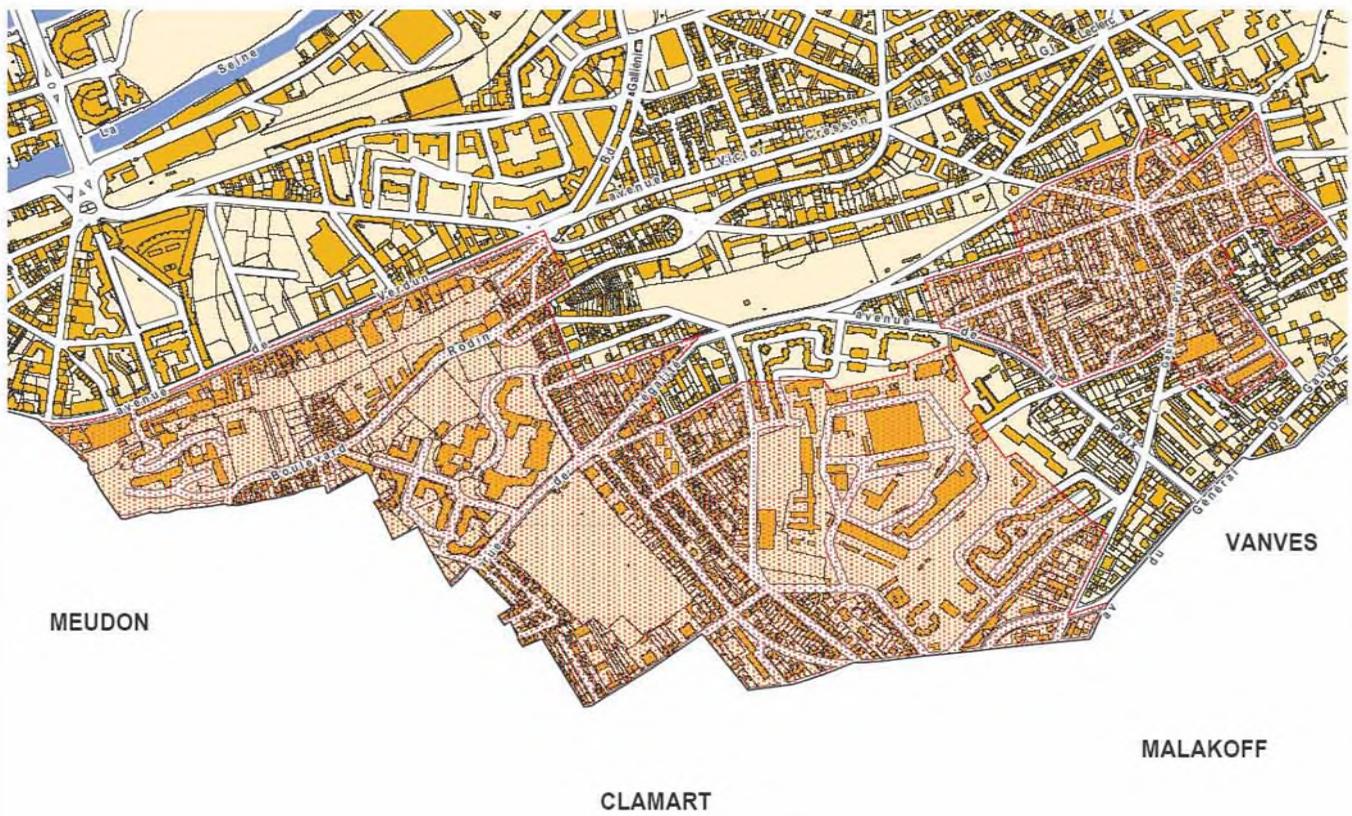
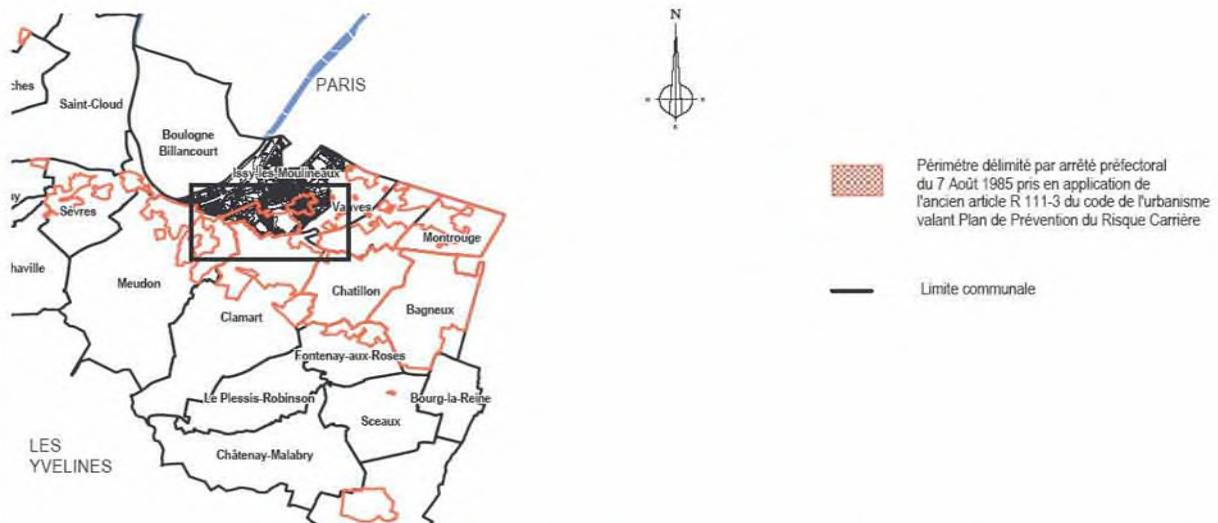
01/07/2025





Arrêté Préfectoral lié aux anciennes carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque

ISSY-LES-MOULINEAUX



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
92PREF19990040	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
92PREF19970013	05/08/1997	06/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
92PREF19990016	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
92PREF20010009	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
92PREF20020006	26/07/2001	26/07/2001	12/03/2002	28/03/2002
92PREF20080030	07/08/2008	07/08/2008	24/12/2008	31/12/2008
92PREF20110002	12/07/2010	12/07/2010	05/04/2011	10/04/2011
92PREF20110003	14/07/2010	14/07/2010	05/04/2011	10/04/2011
92PREF20160021	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
92PREF20180006	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
92PREF20040002	08/03/2001	08/03/2001	15/06/2004	07/07/2004

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
92PREF20000011	01/06/1997	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 9

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19970013	17/12/1997	<input type="radio"/>	Oui
92PREF19990016	29/09/1999	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20010009	06/08/2001	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20020006	12/03/2002	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20080030	24/12/2008	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20110002	05/04/2011	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20110003	05/04/2011	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20160021	15/06/2016	<input type="radio"/>	Oui
92PREF20180006	14/02/2018	<input type="radio"/>	Oui

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF20040002	15/06/2004	<input type="radio"/>	Oui

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19990040	29/12/1999	<input type="radio"/>	Oui

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF20000011	27/12/2000	<input type="radio"/>	Oui

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire